

Réunion du 29 octobre 2014

COMPTE RENDU

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FALLERON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TENAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 octobre 2014

PRESENTS : MM TENAUD, GROSSIN, Mme VRIGNEAU, M. CHATELIER, Mme CHAUVIN, M. GIRARD, Mme HERBERT, MM ACHARD, GELEBART, MARTIN, ROUSSEAU, Mme BAUD, MM MICHENEAU, BETHUIS, Mmes GABORIT, RICORDEL, FOREST, BONNEAU.

EXCUSES : M. GIRARD, Mme POUVREAU.

Madame BONNEAU Myriam a été élue Secrétaire.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR PROPRIETE PADIOLEAU

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété de Mr PADIOLEAU et Mme POTIER.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR PROPRIETE GROSSEAU

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété de Mr et Mme GROSSEAU.

AVENANT A LA CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Le Conseil Municipal approuve l'avenant à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage fixant le montant de la rémunération de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée à 25 955.54 € HT (31 146.65 € TTC) pour la réalisation du pôle Accueil Périscolaire/Bibliothèque.

CONVENTION SYDEV POUR RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal approuve la convention présentée par le SyDEV pour la rénovation de l'éclairage public, pour un montant de 2 175 € HT, soit une participation communale de 1 523 €.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR SEJOURS CLASSE DECOUVERTE

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à une demande de subvention pour aider au financement d'un séjour d'activités de pleine nature à la montagne organisé par le collègue Milcendeau.

RAPPORT ANNUEL 2013 – SERVICE ELIMINATION DES DECHETS

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2013 du service Elimination des Déchets, établi par la Communauté de Communes du Pays de Palluau.

RAPPORT ANNUEL 2013 – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2013 du Service Public d'Assainissement Non Collectif établi par la Communauté de Communes du Pays de Palluau.

CONVENTION DE SERVITUDES RUE DES ARTISANS

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes proposée par ERDF pour des travaux de réseau sur la rue des Artisans.

DEMANDE SUBVENTION CONTRAT TERRITORIAL UNIQUE

Dans le cadre du programme du Contrat Territorial Unique transitoire 2014-2015 du Pays de Challans-Palluau, le Conseil Municipal décide de solliciter auprès de la Région des Pays de la Loire l'attribution d'une subvention d'un montant de 40 000 €.

A FALLERON, le 3 novembre 2014

**Le Maire,
Gérard TENAUD**